



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Parcours de préparation à la poursuite d'études en
terminale professionnelle**

**Attendus en BTS pour les enseignements généraux
et préconisations**

Langue vivante étrangère 2

BTS tertiaires

Attendus du champ disciplinaire en BTS

En LV2, les étudiants de BTS doivent atteindre le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) qui est défini de la façon suivante :

Au niveau B1, une étudiante et un étudiant deviennent capables de comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé à propos de choses familières dans le travail, à l'école, dans la vie quotidienne. Ils sont en mesure dans la plupart des contextes dans lesquels la langue est parlée, de produire un discours simple et cohérent sur des sujets qui leur sont familiers. Ils peuvent relater un événement, décrire un espoir ou un but et exposer brièvement un raisonnement.

Écarts avec les attendus en fin de bac professionnel

Les objectifs généraux au baccalauréat professionnel et en BTS ainsi que les méthodes sont similaires. Il s'agit pour les élèves de la voie professionnelle comme pour les étudiants de BTS de développer leur connaissance des patrimoines culturels des aires linguistiques étudiées, de développer leurs capacités réflexives et leur autonomie, de se préparer à la

mobilité professionnelle et de s'ouvrir à la culture d'autrui dans le respect et la compréhension des différences.

Pour autant, leur étendue lexicale, la clarté et la fluidité de leur expression ainsi que leur compréhension, de l'écrit comme de l'oral, doivent être renforcées pour consolider leur autonomie langagière.

Préconisations sur des points clés

Le niveau B1 sera consolidé en entraînant les élèves à l'écoute et la lecture de documents variés, notamment en les confrontant à des textes narratifs.

La variété des thèmes abordés doit permettre également un enrichissement lexical.

Les élèves doivent être entraînés à toutes les activités langagières : compréhension de l'écrit et de l'oral, expression écrite et orale, interaction écrite et orale, en veillant à les articuler pour que l'une permette de nourrir l'autre.

Pour ce faire, le cours peut s'appuyer sur l'exploitation de documents oraux ou écrits de toute nature (audio, vidéo, textes divers, graphiques, peinture, photos, brochures, etc.) représentatifs de la civilisation et de la vie quotidienne des pays étrangers des aires linguistiques de référence.

L'autonomie dans le travail doit être développée, notamment grâce à la réalisation de projets.